



CP n° 7 du 08 avril 2024

Protection sociale complémentaire pour les agents de l'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche, la Jeunesse, et les Sports : la fédération Sgen-CFDT a signé l'accord

Près de 10 mois de négociations ont abouti à un accord majoritaire sur la protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance. Cela ouvre la voie à l'instauration d'un régime collectif de protection sociale complémentaire qui pourra concerner jusqu'à 3 millions de personnes : agents en activité, retraités, leurs ayant-droits.

La signature de cet accord majoritaire de ce matin est donc une étape importante pour les personnels qui font vivre au quotidien le système public d'éducation, de formation et de recherche à l'échelle de trois périmètres ministériels et au HCERES.

La fédération des Sgen-CFDT, représentative dans tous les champs ministériels concernés a pris la décision d'en être signataire dans l'intérêt des agents et pour valoriser les avancées obtenues par la négociation d'abord au niveau fonction publique, puis dans nos champs ministériels.

Demain pour les agents, c'est l'assurance que toutes et tous bénéficieront d'une protection sociale complémentaire avec un panier de soin de qualité dont des éléments qui vont au-delà du socle prévu par l'accord interministériel signé par la CFDT fonction publique.

La fédération des Sgen-CFDT continuera à s'impliquer pour défendre les intérêts des agents dans le comité de suivi de l'accord et dans le comité de pilotage du régime de protection sociale complémentaire.

Cette négociation est exemplaire pour la qualité des travaux de l'ensemble des parties au fil des mois. Comme précédemment la négociation ayant conduit à l'accord RH dans l'ESR, la négociation sur le télétravail, ce nouvel accord majoritaire doit inciter le gouvernement et les administrations à se saisir davantage des possibilités de négociation pour améliorer les conditions d'exercice des agents, et par là même la qualité du service rendu à la population.